



CHARTRE DES PARENTS REFERENTS

(Adoptée en conseil d'établissement par le chef d'établissement le 13.05.08 sur proposition du conseil de l'APEL et après amendement du conseil de direction du 9.05.08)

Deux parents référents pour chaque niveau (troisième, seconde, première, terminale).

La mission de chacune des quatre équipes de parents référents est – en partenariat étroit avec l'enseignant responsable de niveau et les professeurs principaux – de créer et faire vivre un espace de dialogue pour l'ensemble de la communauté éducative du niveau, avec les objectifs dessinés et avec le soutien du chef d'établissement, du censeur, et des services de l'ENC et du conseil de l'APEL via son « délégué ».

Profil des parents référents :

Le rôle des parents référents est exigeant. Profil attendu :

- Engagement
- Qualités de discernement, respect de la confidentialité
- Disponibilité, dynamisme, créativité, accueil
- Goût pour la communication et le partage d'information
- Sens du dialogue, ouverture d'esprit, sens du compromis
- Intérêt pour la vie de l'établissement et adhésion au projet éducatif
- Adhésion aux objectifs du projet « Parent Référent au Lycée »

On veillera également à ce que les parents référents ne tombent pas dans les risques typiques :

- Ne voir le niveau qu'au travers de leurs propres enfants
- Colporter des on-dit et des rumeurs
- Avoir une attitude systématiquement critique
- Cristalliser les revendications de parents

Nomination des parents référents :

Les parents référents de niveau sont nommés par le Directeur de l'Etablissement ou le Censeur du collège (niveau 3^è) et du lycée, en concertation avec les enseignants responsables de niveau, sur proposition du Conseil de l'APEL ou de la direction avec consultation de l'APEL. Les parents proposés par l'APEL doivent de manière évidente avoir un de leurs enfants dans le niveau concerné et répondre au profil ci-dessus.

SAINT JEAN :

89, rue Olivier de Serres 75015 PARIS

☎ 01 40 65 15 38

📠 01 45 33 18 08

ecole.st.jean@blomet-enc.com

ECOLE, COLLEGE, LYCEE PRIVES BLOMET

Sous contrat d'association avec l'Etat

Primaire Blomet : ecole.blomet@blomet-enc.com

BLOMET :

5, rue Blomet – 75015 PARIS

☎ 01 40 65 15 30

📠 01 40 65 15 37

Collège, lycée : direction@blomet-enc.com

Mission des parents référents :

Le rôle des parents référents est de constituer des liens entre les familles, et l'établissement, les enseignants et les élèves via leurs délégués.

2 remarques préalables :

- Les parents référents ne participent pas aux conseils de classe
- Le traitement des cas pédagogiques individuels est explicitement exclu du champ d'action des parents référents

Le rôle des parents référents se décompose en 3 missions principales :

- 1) Mission de **dialogue** avec les enseignants et l'établissement:
 - Constituer une instance de dialogue régulière à inventer avec l'enseignant responsable de niveau et les professeurs principaux
 - Comprendre la manière dont le projet pédagogique est mis en œuvre concrètement dans le niveau
 - Faire un point régulier sur le déroulement de l'année en particulier au lancement de l'année et au terme des deux premiers trimestres .
 - Réfléchir ensemble à la meilleure manière de communiquer avec les parents et sur les messages à relayer en particulier
 - Identifier les sujets d'incompréhension qui reviennent régulièrement et qui devraient faire l'objet d'une réflexion plus spécifique entre parents et enseignants
 - Constituer une instance de dialogue et d'information spécifique dans les situations de crise
- 2) Mission **d'information "montante"** vers les enseignants, l'établissement et l'APEL :
 - Se faire l'écho des questions des parents par rapport au déroulement de l'année
 - Remontée des questions, appréciations, incompréhensions et doléances de parents
 - Exemple de sujets: tensions dans une classe ou un niveau, activités extrascolaires (sorties théâtre, voyages, retraites,...),
- 3) Mission **d'information "descendante"** vers les familles:
 - renseigner les parents sur les activités proposées aux familles (Forum, Cycle de formation, forum des métiers,...) et propositions liées à l'orientation
 - informer les parents sur les activités périscolaires proposées au sein de l'ENC (intervenants professionnels, conférences pour les élèves)
 - informer les familles et relayer l'APEL lors des fêtes diverses organisées à l'ENC
 - relais pour infos pastorales (profession de foi, confirmation, retraites)
 - point d'avancement régulier sur le déroulement de l'année, relayer les messages ressortant du dialogue avec les enseignants responsables de niveau et les professeurs principaux.
 - information « officielle » sur des événements survenant à l'Ecole, de manière à éviter les radios trottoir

Activités principales des parents référents (à titre indicatif) :

La réalisation des missions décrites ci-dessus se traduira par un certain nombre d'activités régulières ou spécifiques. En première analyse, ces activités peuvent être les suivantes :

- rencontre régulière avec le responsable de niveau
- rencontre régulière avec les autres acteurs de la vie du niveau (pastoral, CPE, etc.) .

- échange autour de la rentrée du niveau
- accueil des parents (avec le support de l'APEL) pour la réunion de rentrée de niveau
- présentation par le Censeur à la réunion de rentrée de niveau
- accueil des parents (avec le support de l'APEL) pour les réunions de parents
- identifier des projets à mettre en œuvre (ou des inflexions à apporter aux activités existantes) à proposer au niveau (par exemple, conférences, forum des métiers, etc.)
- point de contact privilégié pour les parents du niveau et réponse à leurs questions.

Soutien aux parents référents :

Par les enseignants responsables de niveau et les professeurs principaux :

- Disponibilité pour rencontre régulière
- Soutien aux projets
- Leadership/ soutien vis-à-vis des autres enseignants
- Partage d'information

Par la Direction de l'Etablissement :

- Transmission des coordonnées des parents référents
- Transmission d'information
- Valorisation du rôle des parents référents et du dispositif auprès de la communauté éducative

Par le Conseil de l'APEL :

Le Conseil de l'APEL, avec l'aval du directeur d'établissement, s'engage à ce que les parents référents soient reconnus et respectés dans leur rôle et dans le fonctionnement du dispositif. Il se tient à la disposition des parents référents en cas d'incertitude quant au rôle du parent référent ou pour toute autre difficulté rencontrée. Un membre du Conseil de l'APEL aura la responsabilité spécifique de suivre le dispositif parent référent en liaison avec le chef d'établissement ou le Censeur, de manière notamment à en assurer la pérennisation.

Au titre de ses autres fonctions, le conseil de l'APEL, prend le relais des parents référents lorsque ceux-ci sont saisis d'une préoccupation qui dépasse le cadre du niveau. Il s'agit notamment de tout ce qui concerne la vie quotidienne des élèves dans l'établissement et le fonctionnement de celui-ci.

D'une manière générale, le conseil de l'APEL transmet de manière régulière aux parents référents les informations en sa possession sur la vie de l'établissement en général, et sur le lycée en particulier. Une réunion en début d'année et une relecture en fin d'année, permettront de mettre en place et améliorer le dispositif.

Dans certains cas, le conseil de l'APEL s'appuiera sur les parents référents ou travaillera en concertation avec eux pour la réalisation de certaines opérations spécifiques, par exemple conférences, forum des langues, forum des métiers, etc.

Par d'autres parents :

Les parents référents peuvent faire appel à d'autres parents pour soutenir leurs efforts et les assister dans leur mission, pour autant qu'il s'agisse de situations ponctuelles ni de la délégation d'une de leur mission principale. Ils en informeront les enseignants responsables de niveau.